



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 22 mars 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 4 avril 2011

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DU  
REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE  
INTERCOMMUNAL CONCENTRE ENTRE LA  
VILLE DE NIORT ET LA COMMUNE DE SCIECQ

Accusé de réception de la préfecture en date du  
vendredi 01 avril 2011

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

**Secrétaire de séance :** Mme Virginie LEONARD

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Guillaume JUIN

**ENSEIGNEMENT**

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DU REGROUPEMENT  
PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL CONCENTRE ENTRE LA VILLE  
DE NIORT ET LA COMMUNE DE SCIECQ**

Madame Delphine PAGE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Un regroupement pédagogique intercommunal concentré a été créé entre la commune de Sciecq et la commune de Niort, par délibération en date du 25 juin 2001, en raison de l'impossibilité à court terme de maintenir les classes maternelles et élémentaires sur la commune de Sciecq.

L'accueil de ces enfants a été organisé sur les groupes scolaires de Louis Aragon et Jacques Prévert dans le cadre d'une convention triennale arrivant à échéance à la fin de l'année scolaire 2010/2011.

En 2010, la Ville de Niort a lancé une étude de la carte scolaire pour tenir compte des évolutions démographiques des quartiers et permettre à terme une meilleure répartition des effectifs, dans des locaux adaptés aux besoins actuels de l'enseignement.

Cette étude a confirmé les tendances observées depuis plusieurs années, à savoir une augmentation de la population plutôt au nord de la ville, entraînant de fait une forte pression des effectifs scolaires sur les écoles du secteur.

Dans ce contexte, en concertation avec la commune de Sciecq, il est proposé de modifier le périmètre de la convention initiale :

- l'école Louis Aragon est l'école de référence du regroupement pédagogique,
- le périmètre est élargi à l'école Jean Macé,
- les inscriptions sur le groupe scolaire de Jacques Prévert seront limitées aux inscriptions de fratries d'enfants déjà scolarisés sur l'école.

La commune de Sciecq sera sollicitée pour le versement d'une participation financière aux frais de scolarité.

Dans ces conditions, il est proposé de renouveler la convention pour une durée de 3 ans.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec la commune de Sciecq, en vue de renouveler le regroupement pédagogique intercommunal concentré
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

**Signé**

**Delphine PAGE**